



Version 2.4, 23.07.2024

---

# Archives Web Suisse

Sites web représentatifs sur la Suisse

Une collection commune de bibliothèques cantonales suisses, de bibliothèques et archives spécialisées et de la Bibliothèque nationale suisse

## Notice Collecte

---

### Liste des modifications

Version	Date	Remarque
1.0	14.07.2005	Création
1.1	26.08.2005	Compléments du groupe pilote Archives Web Suisse, adoption formelle le 25.08.2005
1.2	22.02.2006	Intégration de la collection d'exemples
1.3-1.7	03.04.2007- 15.02.2011	Diverses mises à jour
1.8	22.05.2015	Actualisation des principes et des domaines de collecte
1.9	15.06.2018	Ajout des critères de sélection pour les blogs
2.0	22.11.2019	Révision générale
2.1	04.11.2020	Adaptation des critères de sélection pour les blogs
2.2	01.05.2021	Ajustement chapitres 3.1 et 3.2
2.3	07.09.2022	Actualisation Fréquence de collecte dans chapitre 3
2.4	23.07.2024	Ajustement chapitres 3.2, 6.1.1 et 6.1.3

<b>1</b>	<b>Table des matières</b>	
<b>1</b>	<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Lignes directrices de la collection</b>	<b>3</b>
3.1	Nous collectionnons...	4
3.2	Nous ne collectionnons pas...	4
<b>4</b>	<b>Domaines de collecte</b>	<b>5</b>
4.1	Sites web sur le canton...	5
4.2	Sites web représentant le canton en tant que collectivité territoriale...	5
4.3	Sites web représentant la Confédération...	5
4.4	Sites web sur des événements...	6
4.5	Sites web sur des thèmes...	6
<b>5</b>	<b>Typologies de sites web</b>	<b>7</b>
5.1	Site web: définition...	7
5.2	Types standard de sites web...	7
<b>6</b>	<b>Critères de sélection et évaluation</b>	<b>10</b>
6.1	Critères de sélection...	10
6.1.1	Sites web représentants...	10
6.1.2	Sites web thématiques...	11
6.1.3	Blogs...	11
6.2	Evaluation des critères...	12
<b>7</b>	<b>Annexe</b>	<b>14</b>
7.1	Schéma d'évaluation...	14

## 2 Introduction

La collection Archives Web Suisse est constituée en collaboration avec les bibliothèques cantonales suisses et d'autres institutions intéressées. Les partenaires des Archives Web Suisse identifient les sites web représentatifs de la Suisse, en particulier ceux de leurs cantons ou de leurs domaines de spécialisation, mais aussi des sites web à l'échelon national ou supracantonal.

Une fois un site web identifié, les partenaires l'annoncent via un formulaire web à la Bibliothèque nationale suisse (BN). La BN se charge de collecter les sites web annoncés et de charger la notice bibliographique dans Helveticat, le catalogue en ligne de la BN.

La notice Collecte soutient les partenaires dans l'exécution de cette tâche. Elle contient les lignes directrices de la collection, énumère ce qui est collecté et ce qui ne l'est pas, décrit les domaines de collecte et propose des critères de sélection. Elle définit en outre quelques termes en lien avec un site web et liste les typologies usuelles de sites web.

Les principes de base sur la collection et les processus de travail comme le catalogage, l'archivage et la mise à disposition sont décrits dans d'autres notices.

Le monde en ligne est en constante évolution. Les critères de cette notice sont donc régulièrement revus et actualisés.

## 3 Lignes directrices de la collection

Le web n'est pas seulement un média de publication, c'est aussi un média de communication dans lequel se trouvent beaucoup d'informations qui ne font pas partie du mandat de collection initial des bibliothèques et archives. Comme il n'est guère possible de prétendre à l'exhaustivité dans la collecte de sites web, la BN a opté pour une approche sélective. Il est du devoir de la BN et de ses partenaires de faire une sélection pertinente.

La collection met l'accent sur les sites web d'institutions sélectionnées (communes, institutions culturelles, associations ...) ainsi que sur les sites web de thèmes et d'événements particuliers (élections et votations fédérales, Jeux olympiques ...).

La BN collecte les sites web à l'aide d'un webcrawler qui, à partir d'une URL de départ, va moissonner tous les contenus stockés sous cette URL et tous les contenus liés. On appelle snapshot ou capture périodique, les instantanés qui sont pris de cette façon. Il ne s'agit pas de documenter chaque modification mais de collecter et de sauvegarder le site web à intervalles réguliers. La fréquence de collecte peut être définie au cas par cas pour chaque site web. Si l'intervalle de temps entre les moissonnages peut aller d'*unique* à *tous les 4 ans*, il est en moyenne de *tous les 2 ans*.

La collecte répétée de sites web est en grande partie automatisée ; il est également possible d'y mettre fin, par exemple quand un site web ne présente plus d'intérêt.

La décision définitive d'intégrer ou non un site web à la collection des Archives Web Suisse est du ressort de la BN.

### **3.1 Nous collectionnons...**

les sites web

- qui sont publiés et rendus accessibles via des réseaux de communication publics (World Wide Web).
- qui se rapportent à la Suisse.
- qui contiennent des thèmes d'importance historique, sociale, politique, culturelle, religieuse, scientifique et économique sur la Suisse.
- qui s'adressent à un large public.

Les sites web peuvent se trouver sur un serveur en Suisse comme à l'étranger.

Les sites web archivés doivent si possible correspondre à l'original. Mais des différences de présentation ou de fonctionnalité sont toujours possibles. Ils n'empêchent l'archivage que si la lecture du site web n'est plus cohérente ou s'il lui manque des informations déterminantes pour son intelligibilité et sa lisibilité.

### **3.2 Nous ne collectionnons pas...<sup>1</sup>**

- les sites web qui sont stockés auprès d'une institution ou d'un particulier et qui ne sont pas/plus accessibles par Internet.
- les publications en ligne qui ne sont à disposition que d'un cercle interne restreint, via des réseaux locaux (intranets).
- les sites web au contenu illégal.
- les médias sociaux, p.ex. Facebook, Instagram, X; à l'exception des blogs (voir critères de sélection sous 7.1.3).

En outre, certains sites web peuvent ne pas être collectés en raison de restrictions techniques ou juridiques, même s'ils répondent aux critères de collecte.

---

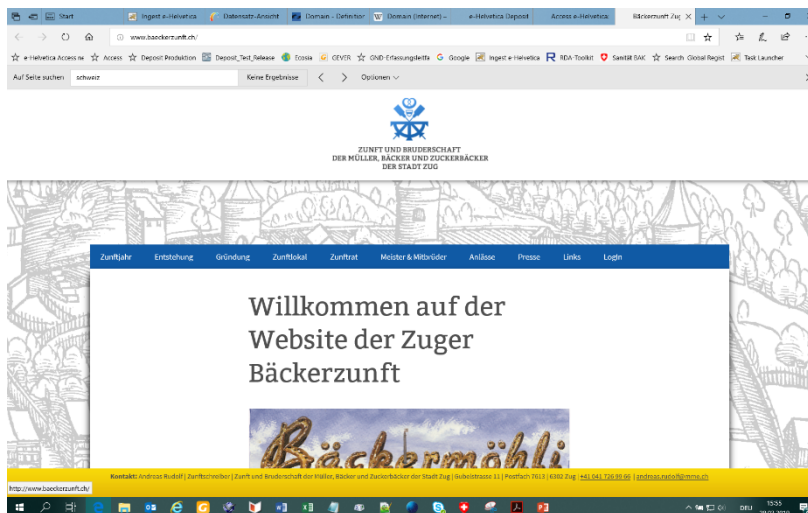
<sup>1</sup> L'énumération ci-après ne prétend pas à l'exhaustivité et peut être complétée au besoin.

## 4 Domaines de collecte

Les sites web dans les Archives Web Suisse peuvent être répartis dans les domaines suivants.

### 4.1 Sites web sur le canton...

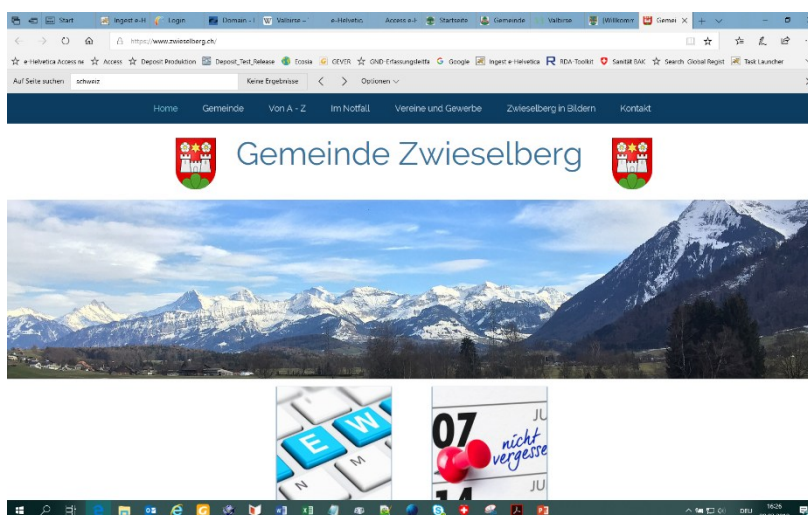
Ce domaine de collecte contient des sites web représentatifs sur les différents cantons. Le lien direct avec le canton est au premier plan.



<http://www.baecckerzunft.ch> – exemple de site web sur le canton de Zoug

### 4.2 Sites web représentant le canton en tant que collectivité territoriale

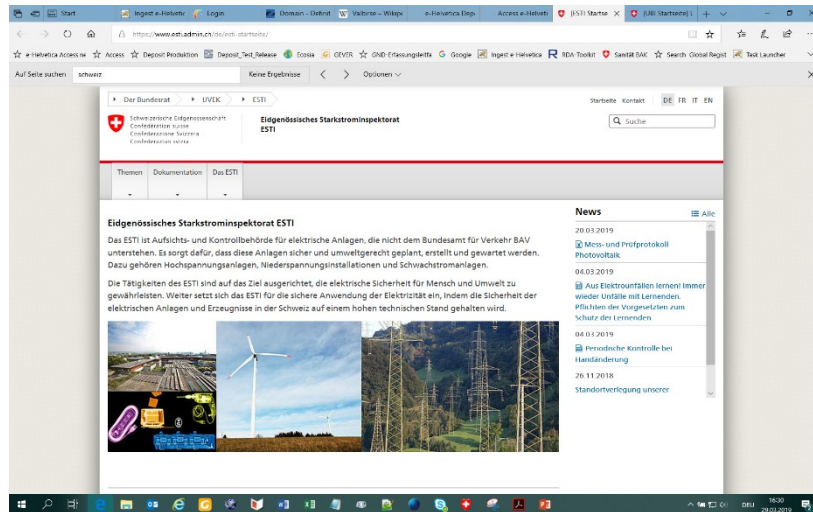
Ce domaine de collecte contient les sites web officiels des différents cantons. La collection donne des informations "officielles" sur le canton.



<https://www.zwieselberg.ch> – exemple de site web officiel du canton de Berne

### 4.3 Sites web représentant la Confédération

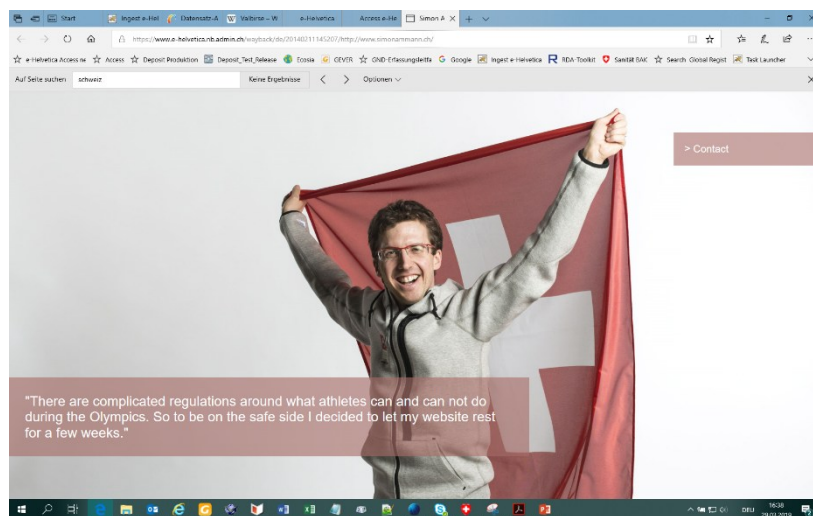
Ce domaine de collecte contient les sites web officiels de l'Administration fédérale. La collection donne des informations "officielles" sur la Confédération.



<https://www.esti.admin.ch> – exemple de site web officiel de la Confédération

#### 4.4 Sites web sur des événements

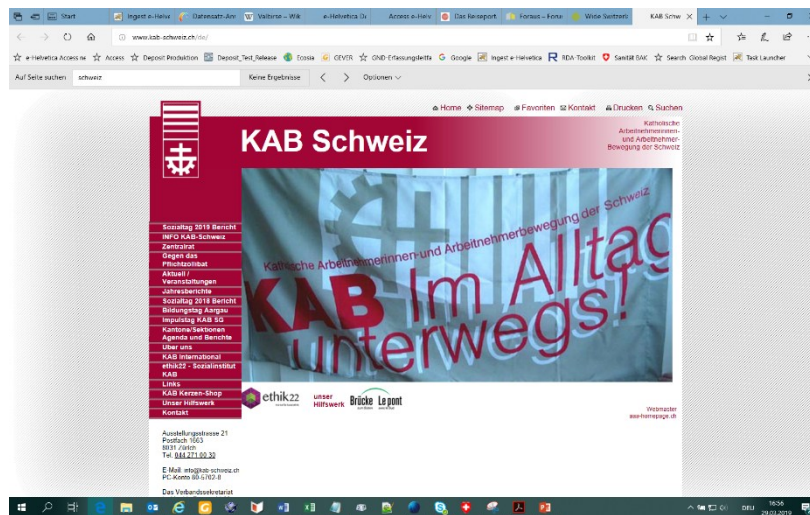
Ce domaine de collecte contient des sites web sur des événements spéciaux qui ont lieu en Suisse ou auxquels la Suisse participe (p.ex. élections 2015 et 2019, Jeux olympiques 2018). Chaque événement constitue une collection achevée en soi.



<https://www.simonammann.ch> – exemple de site web sur des événements: Jeux olympiques 2014

#### 4.5 Sites web sur des thèmes

Ce domaine de collecte contient des sites web sur des sujets et des domaines spécifiques. A titre d'exemple, la BN complète sa collection imprimée de publications de sociétés par les sites web des sociétés, institutions et entreprises correspondantes. Et les Archives sociales suisses contribuent avec des sites web des organisations nationales actives dans le domaine de la politique sociale.



<http://www.kab-schweiz.ch> – exemple de site web en sciences sociales

## 5 Typologies de sites web

### 5.1 Site web: définition

Un site web est une présence Internet d'une personne ou d'une entreprise. Il est accessible par un domaine et se compose de l'ensemble des pages HTML qui constituent cette présence Internet. La page d'accueil est la porte d'entrée du site web. Un site web se compose généralement de plusieurs répertoires qui sont accessibles par un menu de navigation et parfois par un plan du site.

Le but d'un site web est de présenter au public des informations telles que des descriptions professionnelles, des rapports d'activités, des offres, des possibilités de contact etc. En règle générale, ces informations sont accessibles à tous mais il est également possible de créer des espaces protégés par mot de passe qui ne sont ouverts qu'à certains groupes.

Une présence web permet de se présenter de manière exhaustive. Elle fournit une vue d'ensemble d'une entreprise ou d'une institution publique et offre au visiteur la possibilité de glaner des informations sur des produits et des prestations.

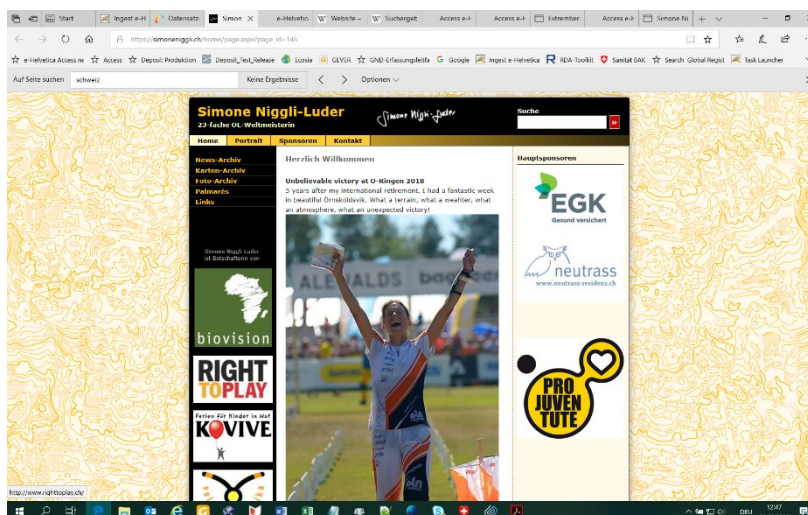
### 5.2 Types standard de sites web

avec des exemples des Archives Web Suisse

#### Représentation d'une personne

Représentation informative d'auteurs, de politiciennes et politiciens et autres. La personne présente ses œuvres, ses expositions, ses qualifications, ses activités, sa biographie.

A cette catégorie appartiennent également les sites web de particuliers (inconnus) qui communiquent des informations personnelles telles que hobbies, photos, adresse et date de naissance.

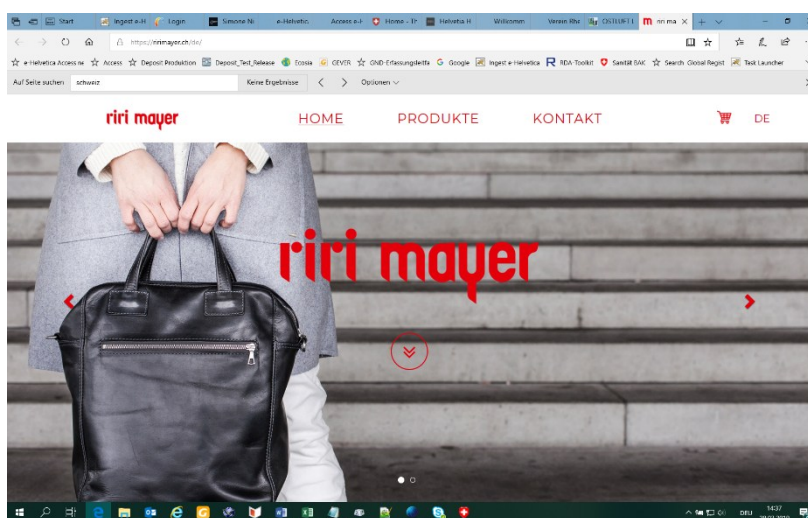


<https://simoneniggli.ch> – Exemple de Représentation d'une personne

### Représentation d'une collectivité

Représentation informative d'une organisation, d'une association, d'une autorité, d'une entreprise, d'un restaurant, d'une institution culturelle. La collectivité se présente elle-même ainsi que son domaine d'activité.

Cette catégorie comprend aussi les présences web d'entreprises qui font de la publicité pour leurs produits et souhaitent les vendre sur la Toile, par ex. des sites de ventes aux enchères en ligne, des entreprises de vente par correspondance, des shops en ligne, donc des présences web orientées vers la vente qui proposent des offres à leurs visiteuses et visiteurs dans l'espoir de décrocher des mandats et de conclure des achats.

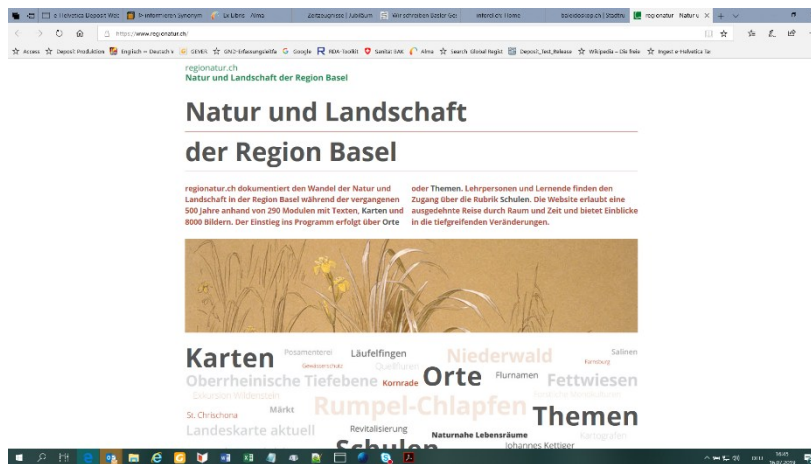


<https://ririmayer.ch> – Exemple de Représentation d'une collectivité

### Présence thématique

Représentation informative d'un thème qui vise à faire un compte-rendu détaillé sur un domaine spécifique, par ex. l'énergie et l'environnement, la musique ou l'éducation.

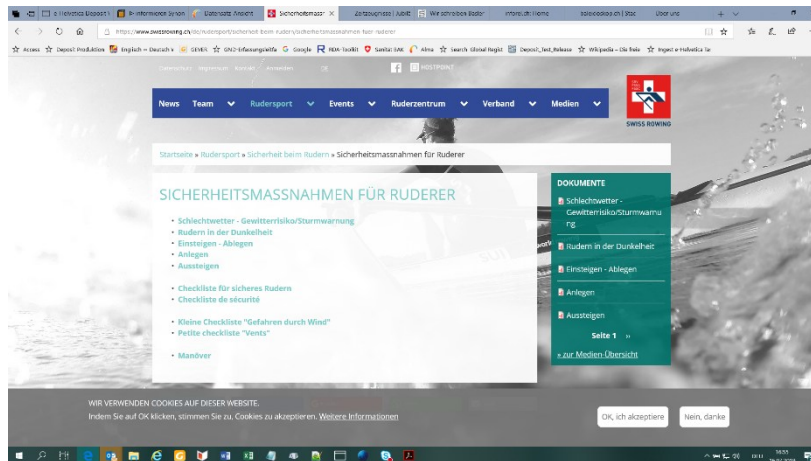
Des domaines spécifiques sont également traités dans les forums, qui font partie des médias sociaux. Chacun peut poster ses questions, réponses et avis dans l'espace public de l'internet.



<https://www.regionatur.ch> – Exemple de *Présence thématique*

### Forme mixte Représentation - Thème

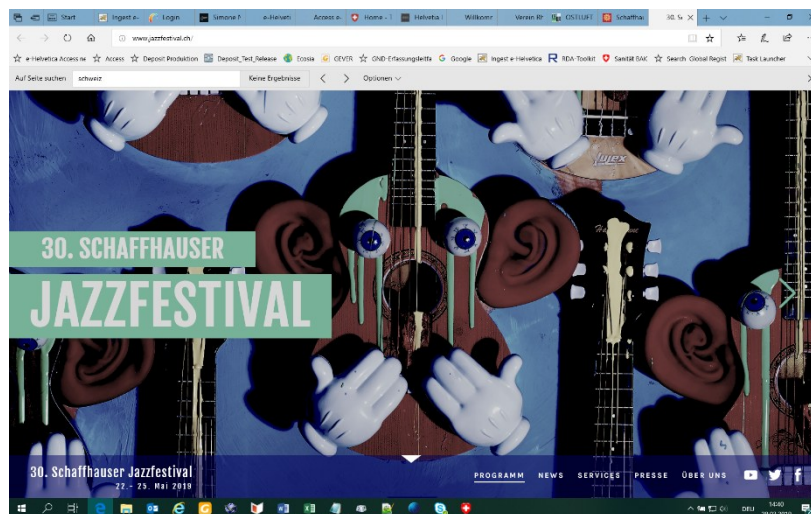
Il existe aussi des formes mixtes entre la représentation d'une personne ou d'une collectivité et d'un thème, par exemple dans le cas d'un club d'aviron qui se présente sur son site web et fournit également des informations générales sur l'aviron.



<https://www.swissrowing.ch> – Exemple de *Forme mixte Représentation - Thème*

### Événement

Représentation informative d'un événement comme les Jeux olympiques, un campagne, un festival ...

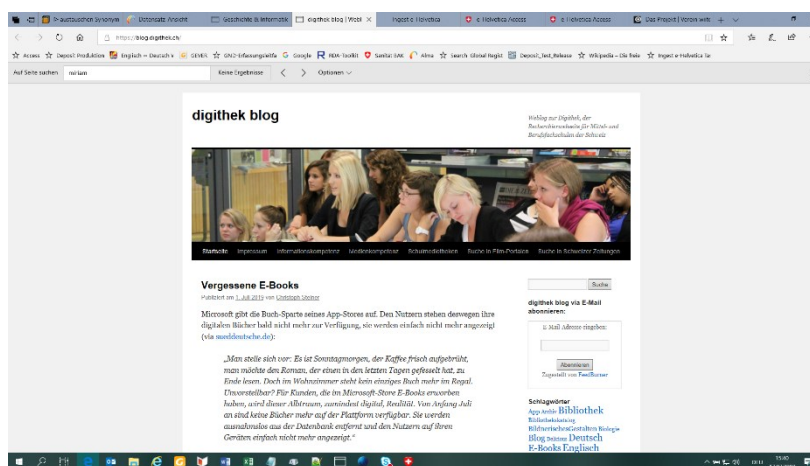


<http://www.jazzfestival.ch> – Exemple d'*Événement*

## Médias sociaux / blogs

Les médias sociaux regroupent des technologies de l'internet permettant à des utilisateurs/trices d'entrer en contact avec d'autres utilisateurs/trices et de parler d'eux. Il s'agit avant tout de communication et d'échange interactif d'informations. A titre exemple, on peut nommer Facebook, Twitter, YouTube, Instagram etc.

Les blogs font aussi partie des médias sociaux. Un blog ou weblog est un journal (intime) qui est généralement accessible au public. Une ou plusieurs personnes – le blogueur ou la blogueuse – font des comptes-rendus sur un thème particulier, "postent" leur avis et formulent leurs points de vue sur certains aspects de la vie. Un blog se présente fréquemment sous la forme d'une liste d'articles se succédant dans un ordre antéchronologique. Les lectrices et les lecteurs peuvent souvent faire des commentaires ou discuter des articles postés.



<https://blog.digithek.ch> – Exemple de Médias sociaux - blog

## 6 Critères de sélection et évaluation

Dans le cas des sites web, on ne peut se baser sur les directives de collection existantes que sous réserve. Pour ce type de publication, il faut développer de nouveaux critères de sélection. Les critères énumérés dans ce chapitre servent de base à des directives de collection plus détaillées élaborées par les partenaires des Archives Web Suisse et qui tiennent compte de leur profil de collecte particulier.

### 6.1 Critères de sélection

#### 6.1.1 Sites web représentants

Lors du choix de sites web représentants, ce sont d'une part le/les auteurs et d'autre part les informations données qui comptent.

#### Auteur

L'on collectionne les sites web

- d'institutions d'importance nationale, cantonale et intercantonale
- d'institutions d'importance régionale et locale
- de particuliers

#### Informations

L'on collectionne les sites web ayant une forte pondération des éléments suivants:

#### Contenu

- Information de base (adresse, heures d'ouverture etc.)
- Actualité des informations sur l'institution (mise à jour régulière, liens inactifs...)
- Informations détaillées sur l'institution (histoire, mandat...)
- Publications intégrées (statuts, rapports annuels, communiqués de presse, chronique...)

- Partie rédactionnelle (Qui sommes-nous, Portrait, La Fondation, Histoire de l'association, A propos...)
- Offres de services et du shop (horaire, catalogue de marchandises...)
- Liens vers des offres analogues
- Livre d'hôtes, forum, fonction de commentaire...

#### Critères formels

- La structure de navigation du site web (rapide et simple à comprendre...)
- Possibilités de navigation sur une page (boutons au début et à la fin de la page, liens à l'intérieur du texte...)
- Page d'accueil (élément central de navigation, possibilités de retour à la page d'accueil depuis toutes les sous-pages...)

#### Structure & mise en page

- Clarté
- Mise en page (zone de l'en-tête, du pied de page, zone centrale, zone de navigation/du contenu...)
- Textes (structure claire avec paragraphes et titres, niveau linguistique...)
- Typographie (bonne lisibilité...)
- Images (utilisation adéquate, clarification des contenus...)
- Animation (utilisation non dérangeante, pas de restriction de la lisibilité...)

### **6.1.2 Sites web thématiques**

Les critères de sélection de sites web thématiques sont:

- L'ampleur de l'information présentée (exactitude formelle, profondeur et étendue de l'information...)
- L'importance en regard des priorités de collection spécifiques des partenaires des Archives Web
- Publications intégrées
- Le professionnalisme de la présentation
- La crédibilité des contenus (compétence du rédacteur)
- L'actualité des informations (mise à jour régulière, liens inactifs...)
- L'auteur du site web est une institution reconnue

### **6.1.3 Blogs**

Les sites web se composant exclusivement d'un blog et qui possèdent un ISSN peuvent être annoncés.

Pour tous les autres blogs, les critères ci-dessous doivent être respectés lors de la sélection. Le blog ne peut être sélectionné et annoncé aux Archives Web Suisse que si la réponse aux points A, B et C est *Non*.

<b>A</b>	<b>Les droits d'auteur sur les contenus protégés du blog sont visiblement détenus par différentes personnes</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
	Des contenus comme du texte, des photos, du son et des films sont en général protégés par le droit d'auteur si leur auteur (auteur, photographe...) vit encore ou si sa mort ne remonte pas à 70 ans au moins. → Dans le cas d'un site web datant par exemple de 2018, la plupart des fragments de textes, des images et des photographies émanant d'auteurs encore vivants ou décédés après 1947 sont donc protégés. Les contenus d'auteurs décédés en 1947 ou avant ne sont en revanche plus protégés. → Si un blog contient divers contenus émanant de nombreuses personnes différentes ne pouvant être identifiées plus précisément et que l'on peut supposer que ces contenus ont été créés il y a moins de 110 ans environ, il faut répondre <i>Oui</i> à la question A et le blog ne peut pas être sélectionné.		
<b>B</b>	<b>Le blog contient une interdiction explicite d'utilisation des contenus</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>

	Une 'interdiction explicite d'utilisation' signifie qu'il est indiqué dans l'impressum ou ailleurs dans le blog, que le blog, respectivement ses contenus, ne peuvent pas être utilisés sans consentement explicite. Si une telle remarque existe, il faut répondre <i>Oui</i> à la question B et le blog ne peut pas être sélectionné.		
<b>C</b>	<b>Le blog contient un certain nombre d'images sur lesquelles figurent des personnes qui sont très probablement encore vivantes</b>  Il s'agit en particulier de photographies ou de matériel vidéo avec des personnes, p.ex. des enregistrements de concerts ou de manifestations sportives. S'il y a un grand nombre de ce genre d'images, il faut répondre <i>Oui</i> à la question C et le blog ne peut pas être sélectionné.	<b>Oui</b>	<b>Non</b>

## 6.2 Evaluation des critères<sup>2</sup>

Le schéma d'évaluation (voir annexe) peut être utilisé pour les sites web et sert d'aide en cas de décisions difficiles. Si les partenaires des Archives Web ne sont pas sûrs si un site web doit faire partie ou non de la collection d'Archives Web Suisse, ils peuvent évaluer le site web à l'aide de ce schéma et prendre une décision sur la base des résultats obtenus.

Les sites web sont évalués en fonction des critères principaux suivants:

- contenu
- navigation
- structure & mise en page.

Les trois critères principaux sont évalués à l'aide de notes allant de 1 (très mauvais) à 5 (très bon) et qui sont additionnées pour donner la note finale. Afin de donner au critère d'évaluation 'contenu' le poids qu'il mérite, la note individuelle 'contenu' est multipliée par un facteur 2. Les deux autres critères d'évaluation sont pondérés d'un facteur 1.

Chaque critère principal obtient une note individuelle. La moyenne des notes permet de décider de l'évaluation globale et de la sélection du site web. Les sites web ne sont sélectionnés que si leur note globale n'est pas inférieure à 3.

De plus, dans le cas d'un blog, les critères doivent être remplis selon 6.1.3.

Voici comment cela fonctionne - exemple:

Le schéma d'évaluation ci-dessous représente un exemple d'évaluation d'un site web. L'évaluation des critères individuels donne une note globale de 4. Ce site web pourrait donc faire partie des Archives Web Suisse.

Critère d'évaluation	Individuel	Total
<b>A. Contenu</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- information (exactitude formelle, profondeur et étendue de l'information...)</li> <li>- compétence (auteur du site web, infos sur l'auteur, liens pertinents, renvois à d'autres sources...)</li> <li>- reconnaissance / qualification (institution nationale ou internationale, fournisseur privé ou commercial...)</li> <li>- entretien (actualisation régulière, liens inactifs...)</li> </ul>		
<b>Note individuelle contenu (x2)</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
<b>B. Navigation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structure de navigation du site web (rapide et simple à comprendre...)</li> <li>- possibilités de navigation sur une page (boutons en début et fin de page, liens à l'intérieur du texte...)</li> </ul>		

<sup>2</sup> Source: Deutsche Internetbibliothek

- page d'accueil (élément central de navigation, possibilités de retour sur la page d'accueil depuis toutes les sous-pages...)		
<b>Note individuelle navigation (x1)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>C. Structure &amp; mise en page</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- clarté (nombre de niveaux, nombre de clics pour parvenir à l'information: pas plus de 3...)</li> <li>- conception des pages (en-tête et pied de page, domaine principal, domaine de navigation/de contenu...)</li> <li>- textes (structure claire avec paragraphes et titres...)</li> <li>- typographie (bonne lisibilité, concordance de la couleur de l'écriture et de l'arrière-plan, mise en valeur des titres...)</li> <li>- images (utilisation adéquate ou restriction de la lisibilité, clarification des contenus...)</li> <li>- animation (animations dérangeantes, utilisation équilibrée, restriction de la lisibilité...)</li> </ul>		
<b>Note individuelle structure &amp; mise en page (x1)</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total des notes individuelles</b>		<b>15</b>
<b>Note globale</b> (total des notes individuelles divisé par 4 et arrondi vers le haut ou le bas)		<b>4</b>

## 7 Annexe

### 7.1 Schéma d'évaluation<sup>3</sup>

- utilisation: seulement pour les sites web "difficiles"
- 1 évaluation par site web
- 1 note par critère (A, B, C) – les sous-critères ne sont pas évalués individuellement, ils servent uniquement d'explication
- note: 1 (très mauvais) à 5 (très bon)
- pondération: A – facteur 2; B – facteur 1, C – facteur 1
- note globale: total des notes individuelles divisé par 4
- note globale  $\geq 3$  = admission dans Archives Web Suisse

Critère d'évaluation	Individuel	Total
<b>A. Contenu</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- information (exactitude formelle, profondeur et étendue de l'information)</li> <li>- compétence (auteur du site web, infos sur l'auteur, liens pertinents, renvois à d'autres sources...)</li> <li>- reconnaissance / qualification (institution nationale ou internationale, fournisseur privé ou commercial...)</li> <li>- entretien (actualisation régulière, liens inactifs...)</li> </ul>		
<b>Note individuelle contenu (x2)</b>		
<b>B. Navigation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structure de navigation du site web (rapide et simple à comprendre...)</li> <li>- possibilités de navigation sur une page (boutons en début et fin de page, liens à l'intérieur du texte...)</li> <li>- page d'accueil (élément central de navigation, possibilités de retour sur la page d'accueil depuis toutes les sous-pages...)</li> </ul>		
<b>Note individuelle navigation (x1)</b>		
<b>C. Structure &amp; mise en page</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- clarté (nombre de niveaux, nombre de clics pour parvenir à l'information: pas plus de 3...)</li> <li>- conception des pages (en-tête et pied de page, domaine principal, domaine de navigation/de contenu...)</li> <li>- textes (structure claire avec paragraphes et titres...)</li> <li>- typographie (bonne lisibilité, concordance de la couleur de l'écriture et de l'arrière-plan, mise en valeur des titres...)</li> <li>- images (utilisation adéquate ou restriction de la lisibilité, clarification des contenus...)</li> <li>- animation (animations dérangeantes, utilisation équilibrée, restriction de la lisibilité...)</li> </ul>		
<b>Note individuelle structure &amp; mise en page (x1)</b>		
<b>Total des notes individuelles</b>		
<b>Note globale</b> (total des notes individuelles divisé par 4 et arrondi vers le haut ou le bas)		

<sup>3</sup> Source: Deutsche Internetbibliothek